VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de GUSTAVE LEHMANN, Sr.

No 84,198 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau : 134 rue Carondelet

MARDI, LE 20 OCTOBRE 1908,

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,

il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 Septembre 1908, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la audite Cour, Division "D", agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de ladite Cour, Division "B", maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la Propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre avec toutes ces améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Antonine, Foucher et Prytania, mesurant 160 pieds de face à l'avenue St Charles sur 1:0 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, entre lignes parallèles, sur lesquelles dites deux rues elle forme l'encoignure, ladite portion de terre étant composée des lots numéros 14 15. 16 et 17 et vingt (20) pieds du et No 13, contigu dans le fond desdits lots 14 à 17 inclusivement, d'après un plan du Faubourg Delachaise et Plaisance, fait par C. A. Heddin, voyer, et déposé pour références au l'étude de T. Guyol, notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le No 3628 avenue St-Charles et comprenant une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, retirée du trottoir et montant au rez de chaussée une grande véranda et vestibule pavé en tuile, grande salle de réception avec plancher en bois dur, salon, librairie, salle à manger, salle à déjeuner office, cuisine, chambre de provisions, escalier dans le fond avec office au dessous. Le premier étage contient grand vestibule, 5 grandes chambres à coucher, 3 chambres à bain, cabinet de toilette chambre à coudre, coffre en cèdre dans chaque chambre, galerie sur le devant, dans le fond et sur le côté, la mansarde contient 4 chambres et deux cabinets.

Les principales chambres de la maison magnifiquement décorée et tapissée gaz et électricité dans toute la maison, cheminées en marbre et en tuile. La maison est chauffée à la vapeur, grand perron sous la maison servant à cet effet ; la bâtisse dans la cour contient buanderie et chambre de domestique. 2 citernes et filtre dans la cour. Le trottoir et la cour et les promenades dans le jardin sont cimentés.

Un des "Homes" les plus complets de notre magnifique avenue de résidence. Des cartes de l'encanteur seront nécessaires pour l'inspection des lieux.

2° Le bon terrain pour bâtir, avec maison pour automobile et hangar qui s'y trouvent, décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Antonine, Prytania et Foucher, désigné par la lettre C sur un devis d'apentage fait par Edgar Pillié député voyer de ville, le 23 mars 1898, et d'après lequel dit devis de voyer ledit lot mesure, commençant à un point de distance de 150 pieds de l'encoignure de l'avenue St Charles, 80 pieds de face à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles. Ledit lot est composé du tout du lot original No 13, lequel a une façade de 15 pieds, 7 pouces sur ladite rue Antonine, et d'une portion du lot No 12 mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Antonine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la portion à crédit devant être représentée par deux billets du même montant de un et deux ans dès respectivement après la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication ; lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant du principal et de l'intérêt en cas de non paiement à maturité et l'acte en les actes de vente et hypothèque devant contenir la confession de jugement, taxe assurance, et toutes les autres clauses usuelles et de coutume de sécurité. l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère ou enchères toutes les taxes pour l'année 1908 et de déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de cela pour lier la vente.

L'acte ou les actes de vente et hypothèque devant être passés pardevant M. M. Bostner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas Rosen, avocat.

19sept—19 20 27—oct 4 11 13 20

VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN

Geo St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante Bâtisse Commerciale en Briques à trois (3) Etages,

Formant le coin des rues Lafayette et Commerce et connue comme No 322 rue Lafayette

JEUDI, 22 OCTOBRE 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Dans l'affaire du Receveur de C. DOYLE & Co., Ltd.
No 85,916—Cour Civile de District.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, ledit ordre daté et signé le 14 septembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, désignés comme lots Nos neuf et dix de l'ilet No 61, borné par les rues Lafayette, Gired, Tchoupitoulas et Commerce, sur un plan dressé par J. Thompson, voyer, daté le 16 mars 1842, et déposé comme plan No 45, en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville.

D'après lequel plan lesdits lots mesurent comme suit : Le lot neuf a vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur de soixante-trois pieds sept pouces et sept lignes entre lignes parallèles, et le lot No dix a vingt-deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur et façade à la rue Commerce de soixante trois pieds sept pouces et deux lignes, et soixante trois pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No neuf, et vingt-cinq pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond, ledit lot No dix formant l'encoignure des rues Lafayette et Commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un ou un et deux ans représentée par billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement.

L'acte de vente par devant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur qui doit assumer les taxes pour l'année 1908 en plus du prix d'achat et devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

GEO ST-PAUL, Encanteur.
No 127 rue Carondelet
Phone Main 2268—W.

Jas. J. McLaughlin, avocat pour le requérant.

20sept—20 27—oct 4 11 18 22

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Deux Splendides Cottages Doubles

Nos 505-07 Rue Johnson

—ET—

Nos 2110-12 Rue Poydras.

Succession de ANNA KIRSCHBAUM,

Veuve de FREDERICK BRANDT.

No 79,562—Cour Civile de District.
Division E.

Mardi, 20 Octobre 1908, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières
No 311 Rue Baronne.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 9 septembre 1908, dans la susdite affaire, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Premièrement—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Johnson, Poydras et Galvez, désigné par le numéro deux, et mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Deuxièmement. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, privilèges et appartenant situé dans le fond du Faubourg Ste Marie, Premier District de cette ville, et désigné par le No Quatorze de l'ilet No Quatre, lequel est borné par les rues Lafayette (autrefois Hevia) Johnson, Galvez et Poydras, d'après un plan dressé par Louis Bringier voyer général sous la date du 20 avril 1839 et déposé pour référence en l'étude de D. L. McCoy, alors un notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure trente pieds un pouce de face à la rue Poydras, trente deux pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond le divisant du lot No Treize, soixante dix-sept pieds cinq pouces et une ligne de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quinze.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant 8 0[0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, sur la propriété vendue avec 10 0[0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement.

L'acquéreur devant déposer 10 0[0 au moment de l'adjudication et assumer les taxes de 1908, l'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey et Benedict, avocats.

17 sept—17 20 27—oct 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 86 165—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Jeanie Fulham Carter, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats. 19 oct—18 25 26

Succession de Charles A. Alvera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 85.040—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Chas H Haight exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Ed. P. Foley, avocat. 17 oct—17 21 26

Succession de Jean Baptiste Arnault et Léontine Commagère, son épouse décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87.507—Division D — Attendu que Mme Céleste Arnault Boisblanc a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Baptiste Ferrvais Arnault et Léontine Commagère, son épouse, décédés intestats avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — B. Ory, avocat. 17 oct — 17 21 26

Succession de Julien J. Cohn

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 86 972 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edwin D Cohn administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Edward Rightor, avocat. 13 oct—13 17 22

Succession de Mme Julie E. Cassard, veuve de Joseph O. Théard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 87 432—Division C — Attendu que Edward J. Theard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julie E. Cassard veuve de Joseph O Théard, décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Charles J. Theard, avocat. 13 oct—13 17 22

Succession de James Lally.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 85.555—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary Coffee ou Coffey, veuve de James Lally, exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Benjamin Ory, avocat. 10 oc—t10 16 19

Succession de Harlow J. Phelps

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 56 981—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. Mc L. Fayssoux, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Ivy Kittredge et L. H. Marrero, avocats. 16 oct—16 20 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le No municipal 4406 rue Tchoupitoulas (anciennement Levée), entre la rue Jena et l'avenue Napoléon.

Succession de George Washington Barbat

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — Division C — No 84,037—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 octobre 1908 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 octobre 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville lot 417 borné par les rues Tonnelier St Pierre St Claude et Lopez, désigné par le No 10 sur un devis fait par J. F. Braun le 12 janvier 1885 lequel lot forme le coin des rues St Pierre et St Claude et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue St Pierre sur cent pieds de façade à la rue St Claude avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de 10 0[0 du prix d'achat.

H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Walter L. Gleason avocat pour le demandeur.

19 sept—19 25—oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 1927 rue Marengo, entre les rues Dryades et Sud Rempart.

Joseph Hume vs W. Scott Chinn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Orléans. — No 87 101 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 novembre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits voies, privilèges servitudes et avantages ci-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro [illegible], borné par les rues Marengo, Constantinople, Dryades et Sud Rempart, lequel lot est désigné par le numéro 7 sur un plan dressé par R. A. Bordonaque ingénieur civil, daté le 19 mars 1872 et d'après lequel ledit lot mesure trente pieds de face à la rue de Marengo sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 0[0 du prix d'achat

H. B McMURRAY
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
F. Rivers Richardson avocat pour le demandeur.

16 oct—16 23 30 — nov 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée du Septième District.

Portant le No Municipal 1816 rue Adams entre les rues Septième (maintenant Henry) et Cohn.

J. Vic. Leblanc vs Mme Virginia Tingle, épouse et etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87 162 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 octobre 1908 à midi la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 245, borné par les rues Adams, Burdette, Septième et Cohn, désigné par le No 5 et mesurant trente pieds de face à la rue Adams sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de 10 0[0 du prix d'achat.

H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Robt. J. Maloney, avocat pour le demandeur.

26sept—26 29—oct 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Sixième District,

Formant le coin des rues Laurel et Upperline (ilet borné par les rues Lyon et Constance).

Michel Glaser vs Mme D Royal.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87 063—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 octobre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, dans l'ilet No 179 dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Laurel, Upperline, Constance et Lyon, désigné par la lettre "A" sur un croquis par J. O. Hazan, géomètre-voyer de ville, daté le 3 mars 1906, et annexé à un acte pardevant G. G. Kronenberger, notaire, le 27 mars 1906, mesurant d'après ledit croquis quarante pieds, quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Laurel sur trente quatre pieds, dix pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Upperline de quatre vingt-dix-sept pieds et une profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot "D" sur ledit croquis de quatre-vingt quinze pieds quatre pouces, ledit lot "A" formant l'encoignure des rues Laurel et Upperline.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, fera un dépôt de 10 0,0 sur le prix d'achat.

H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Merrick & Lewis, Ph. Gensler, Ralph J. Schwarz, avocats pour le demandeur.

18sept—18 25—oct 2 9 16 23

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

ACTIONS. BONS ACTIONS
SUCCESSION de GUSTAVE LEHMANN, Sr
No 84,198—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 27 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 octobre 1908 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Honorable Fred D. King, juge ladite cour, Division B, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Certificat No 248 pour 100 actions du fonds capital de la Consumers Electric Company, de la valeur au pair de $100.

Certificat No 18 pour 10 actions du fond capital référé de la Otari Oil Company.

Certificat No 6 pour 10 actions du fond capital commun de la Otari Oil Company.

Certificat No 1319 pour 325 actions de la National Oil et Pipe Line Company.

Un bon d'or de 6 pour cent de la République de Nicaragua pour $1000, No 379, treize coupons annexés, chacun pour $30.

Certificat No 284 du fond capital Nipe Bay Company, 10 actions, commun ; de la valeur au pair, $100.

Certificat No 114 pour 50 actions International Development Company, de la valeur au pair, $100.

Certificat No 114 pour 50 actions International Development Company, de la valeur au pair, $100.

Certificat No 90 pour 71 actions International Development Company, de la valeur au pair $100.

Certificat No 89 pour 71 actions International Development Company, de la valeur au pair, $100

Certificat No 746 pour 50 actions du fonds capital de la Takumine Fermoat Company, valeur au pair, $4.00.

Certificat "Scrip" No 321, New Orleans Railway and Light Co., preferred, pour $50.

Certificat "Scrip" No 995 pour $40.00 New Orleans Railway and Light Co., commun.

Certificat No 97 pour 5 actions du fond capital de la Bluefields Steamship Company, Ltd., de la valeur au pair $100.

Certificat No 4 pour 25 actions Interstate Electric Company, Ltd., valeur au pair $100.

Certificat No 64 pour 16 actions Royaline Medicine Company, Ltd., de la valeur au pair $25.00.

20 bons hypothécaires de la Consumers' Electric Company, 5 pour cent avec tous les coupons annexés, chaque coupon pour $2.50 ; valeur au pair, $100, des numéros suivants : 1160, 1162 1161, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1163, 1173, 1172, 1171, 1170, 1169, 1168, 1177, 1176, 1175, 1174.

Bons hypothécaires, 5 pour cent, Consumers Electric Company No 975, pour la somme de $500, avec coupons annexés, chaque coupon pour $12.50

Deux certificats de la Young Men's Hebrew Improvement Company Ltd, Nos 263 et 264, valeur au pair, $25.00.

Deux cents actions Central Stores, valeur au pair, $10.00.

Cent actions de la Consumers Electric Company ; certificat No 326, valeur au pair, $100

Dépositions—Comptant.

Charles Rosen, avocat.

18 oct—16 18 25 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques Meubles de Maison,

Consistant en

Meubles de salon, vestibule, bibliothèque, draperies, desserte de lit, tapis, argenterie et plaqué, peintures à l'huile, vases, plaqués, pendules, etc.

Succession de Gustave Lehmann, Sr.

No 84 198—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

Mardi, le 20 octobre 1908, à 2 p. m.

Sur les lieux 3628 avenue St-Charles coin de la rue Antonine.

Il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 septembre 1908 de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain mobilier consistant en meubles de salon, bibliothèque, vestibule, draperies, desserte de lit, tapis, peintures à l'huile, vases, plaqués, argenterie plaqué, etc., le tout ci-après inventorié enregistré.

Conditions—Comptant

9 oc—8 11 18 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT. — No 87 316—Division D—Gabriel V. Maneau vs créanciers—Ordre — Considérant la pétition présentée, et les tableaux des actifs et passifs régulièrement vérifiés et enregistrés

Il est ordonné qu'après un avis notificatif en ce jour aux créanciers, comme il est requis par la loi, une réunion desdits créanciers dans l'état et V. Maneau soit convoquée et tenue pardevant Evert E. Beer, notaire, en son bureau No 716 Banque Hibernia Bank Etat de la Louisiane, commençant le neuvième jour de novembre 1908, à 11 heures a. m., dans l'avant midi, pour voter sur l'opposition du pétitionnaire pour un rabais de six cents et dix huit mois, de la date de l'homologation ladite réunion des créanciers, sans intérêt ou paiement différé.

Il est en outre ordonné que William McLeod, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété dudit Gabriel V. Maneau soient suspendues.

Nouvelle Orléans, Lne, 5 octobre 1908.

Sign: W. B. SOMMERVILLE
Juge.

Pour copie conforme :

J. McCORMICK, Député Greffier

Pour : M. Usher et E. M. Hebberts, avocats.

7 oc—7 14 21 28—nov 5

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois Couvert en Ardoises.

Un Bon Placement et Situé à l'endroit où les Propriétés Sont Toujours en Demande.

No 1923 rue Marengo, entre les rues Dryades et Rempart.

SUCCESSION DE RICHARD SINGLETON.

No 86,816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 22 octobre à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, rendu et signé le 16 septembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St Denis, maintenant Rempart, Marengo et Constantinople, désigné comme l'ilet No 81, ledit lot de terre est désigné comme lot No 6 sur un plan dressé par H. A. Boudousquié, ingénieur civil, daté du 19 mars 1872 et déposé en l'étude de A. Bomigny, alors encanteur en cette ville, d'après lequel dit plan ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur le devant et trois chambres. Dans le fond il y a une bâtisse à deux chambres et hangar fermé, citerne, etc.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, et de faire 10 0[0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

D. M. Dimitry, avocat.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR ORDRE DES RECEVEURS.

Contenu de la Compagnie Bien Etablie de Petit & Boh.

Liquidation de la Compagnie de Petit & Boh.

No 84,673, Cour Civile de District, Div. D.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 20 octobre 1908, à 11 heures A. M., sur les lieux, au coin des rues Lafayette et Chartres, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 3 août 1908 par l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division B, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de ladite Cour Div. D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée :

Le contenu du fonds de la compagnie de Petit & Boh se composant de 350 pieds de courroie de cuir, 1000 pieds environ de moulures repoussées, un lot de matériaux à ornement, papier à emballage 98 cercles en fer (iron clamps), 1 0 vis en bois pour le mais, 500 pieds de chêne veiné commun, 500 pieds de chêne de choix veiné, 26 bancs de travail, 12 rames de papier sablé, 3 rouleaux de papier grenat, 300 couteaux pour moulure, 18 scies circulaires, un lot assorti de moulures d'environ 250 pieds, 8 portes vitrées à bonheur, 60 grosses de vis, un grand tuyau en cuivre, un typewriter et bureau, un coffre-fort en acier, un éventail électrique, un four sec (tuyaux seulement) 2500 pieds 3 Q. S. N. O. No 80 1000 pieds 1 Q. S. N. O. No 50, 1000 pieds 2[4 Q. S. N. O. No 30.

Conditions—Comptant.

9 oct—9 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE EMPLACEMENT

—POUR—

COMMERCE

1440 Rue Annonciation, coin Robin,

—ET—

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Sixième District.

SUCCESSION DE SAMUEL ALSTON.

No 86,319—Cour Civile de District—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 5 novembre 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 24 septembre 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

Le Six certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Coliseum, Berrier, Général Taylor et Annonciation, lesquels lots sont désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur un devis fait par W. Thornton, voyer de ville de l'ancienne ville de Jefferson daté le 13 mars 1858, annexé à la marge d'un acte de vente passé pardevant A. J. Armstrong, ancien notaire, le 1 novembre 1879 par lequel Elizabeth Alston a acheté les lots Nos 8, 9 et 10 dudit défunt Samuel Alston et mesurant, en mesure américaine, comme suit : Les lots 5 et 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Berrier sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 8 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Coliseé sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Le lot No 9 est contigu au lot No 8 et mesure 31 pieds de face à la rue Coliseé sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles et le lot No 10 mesure 32 pieds de face à la rue Coliseé sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, toutes les mesures étant plus ou moins. Ledit lot No 7 forme le coin des rues Berrier et Gen Taylor, et ledit lot No 8 forme le coin des rues Coliseé et Gen. Taylor.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges servitudes et avantages ci-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Robin, Annonciation, Chippewa et Race, lequel lot formant l'encoignure des rues Robin et Annonciation, et mesurant 25 pieds de face à la rue Robin, sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 62 pieds, 11 pouces et 2 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises, et contenant magasin, buvette, chambre d'entrepot, cuisine et 3 chambres à coucher et est connu comme 1440 rue Annonciation et 830 rue Robin. Ceci est un emplacement de commerce bien établi, les locataires ayant été au même endroit pendant des années, situé près de Presses à Coton. Une excellente occasion pour obtenir une épicerie et buvette, rapportant une clientèle, un placement de premier ordre.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages ci-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même district et ilet que la propriété deuxièmement décrite, lequel morceau ou portion de terre est le tout du lot désigné par le No 10 sur un plan dressé par J. Commuzy, le 16 mars 1861, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire en cette ville, moins cette portion vendue à Owen Roper, d'après un acte passé pardevant Edward Berne, ancien notaire en cette ville, daté le 10 mai 1860 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 92 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand hangar, écurie, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en 1, 2 et 3 ans de crédit, représentée par billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, et l'assurance par l'acquéreur d'assumer les taxes d'Etat de 1908 en plus du prix de la vente et l'acquéreur devant faire dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 oct 4 11 18 25—nov 1 5

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple,

No 307 rue Cherokee près Macarty.

Succession de Fanny Bradford, veuve par le premier mariage de Joseph Pagand et épouse par le deuxième mariage de Manuel Fernandez.

No 87,169—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI le 12 novembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, daté le 8 octobre 1908, pour le compte de ladite succession il sera vendu à l'enchère publique :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., qui y appartiennent, situé dans le 7me District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 44, borné par les rues Cherokee (autrefois Olinter), Milandon, Commercial et Macarty, désigné comme les No 9 et mesurant, en